

LES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES

«Un agent en forme, c'est une collectivité qui performe »



On entend souvent parler des troubles musculo squelettiques ou plus familièrement des TMS...mais de quoi parle-t-on exactement ?

Pour la fonction publique territoriale, le bilan FNP 2023 indique que 96% des reconnaissances en maladie professionnelle concernent les TMS

Retrouvez en quelques lignes, comment mieux comprendre ce que sont les TMS et comment mieux les prévenir

[Pour en savoir plus, accédez à l'article dédié](#)

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'APPUI PSYCHOLOGIQUE POUR LES ÉLUS

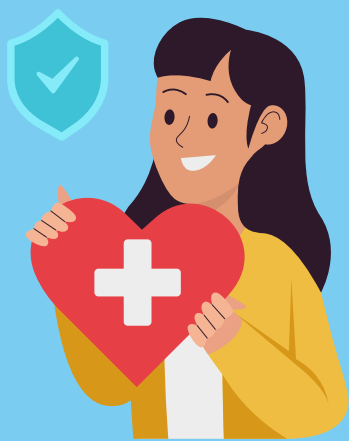
Suite à la forte hausse des violences dont sont victimes les élus ces dernières années, la Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité, Dominique FAURE, lance en mai 2023 le Centre d'Analyse et de Lutte contre les Atteintes aux Elus (CALAE) et le « Pack sécurité élus ». Quelques mois plus tard, en juillet 2023, le plan national de prévention et de lutte contre les violences aux élus est lancé par le Gouvernement.



[Pour en savoir plus, sur le plan national de prévention](#)

[Pour en savoir plus, sur le dispositif d'écoute](#)

L'INDISPONIBILITÉ PHYSIQUE POUR RAISON DE SANTÉ : FOCUS SUR LES ASSURANCES



L'indisponibilité physique correspond à la situation d'un agent durant laquelle il se trouve dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions pour des raisons liées à son état de santé.

Les obligations réglementaires liées à ces situations peuvent impacter significativement les budgets des collectivités et établissements publics mais également ceux des agents.

[Pour en savoir plus, accédez à l'article dédié](#)

SIGNALISATION DES VÉHICULES ET ENGIN DES COLLECTIVITÉS

Les véhicules et engins des collectivités qui circulent et interviennent sur ou à proximité de la chaussée publique peuvent constituer un danger pour les agents intervenants sur les chantiers et pour la circulation des usagers.

C'est pourquoi les véhicules et engins doivent faire l'objet d'une signalisation adaptée et réglementaire pour être particulièrement visibles et reconnaissables.



[Pour en savoir plus, accédez à l'article dédié](#)